

**Zeitschrift:** Ingénieurs et architectes suisses  
**Band:** 114 (1988)  
**Heft:** 15-16

## Wettbewerbe

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Concours**

Organisateur	Sujet	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
	CP : concours de projet CI : concours d'idées			
Commune de Sierre	Aménagement et restructuration du secteur de l'Hôtel de Ville, CP	Architectes établis en Valais depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 ainsi que les architectes originaires du Valais et établis en Suisse	22 août 88 (10 juin 88)	
Ville de Neuchâtel, Direction de l'urbanisme	Nouveau théâtre en ville de Neuchâtel, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel inscrits avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988 au registre neuchâtelois des architectes; architectes originaires du canton de Neuchâtel et domiciliés en Suisse, inscrits au REG A ou B des architectes avant la même date. En outre, six bureaux d'architectes invités.	2 sept. 1988 (dès mars 1988)	9/88 B 58
Commune de Montreux	Hôtel de Ville, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, établis ou domiciliés dans le canton avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton à la même date et architectes établis ou domiciliés à la même date dans les cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel ou du Valais	12 sept. 88 (dès le 5 avril 88)	
Commune du Locle	Réaménagement du centre ville, CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés dans le canton de Neuchâtel et inscrits au REG A ou B (le recours aux spécialistes d'autres disciplines établis hors du canton est autorisé), ainsi que tout architecte originaire du canton de Neuchâtel	30 sept. 88 (15 juin 88)	
Commune de Martigny	Aménagement de la place de Rome, CI	Architectes établis en Valais, en Suisse romande ou au Tessin, ou qui en sont originaires	30 sept. 88 (15 juin 88)	10/88 B 70
Ville de Lausanne	Aménagement d'un quartier urbain de 7 ha au lieu-dit «Gare du Flon», CI	Architectes et urbanistes établis ou domiciliés en Suisse avant le 1 <sup>er</sup> janvier 1988, architectes et urbanistes suisses établis à l'étranger; association possible avec des architectes et des urbanistes étrangers	31 oct. 88 (31 août 88)	11/88 B 78
Commune de Monthey	Aménagement et structuration de la place de l'Hôtel-de-Ville, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais, architectes (REG A ou B) domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura ou du Tessin	Décembre 88 (15 juillet 88)	14/88 B 102
Ville de Neuchâtel	Restructuration et agrandissement de l'Hôpital Pourtalès, Neuchâtel, CP	Architectes domiciliés ou installés dans le canton de Neuchâtel depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987; architectes originaires du canton de Neuchâtel (REG A ou B), domiciliés en Suisse ou à l'étranger ainsi que des architectes invités	16 déc. 88 (4 juillet-12 août 88)	
Fondation Roi-Baudoin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles	Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (B), CI	Professionnels et étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme	15 février 89 (15 oct. 88)	15-16/88 B 110

**Nouveaux dans cette liste**

Ecole d'architecture de l'Université de Wisconsin (Etats-Unis)	«Visions pour la ville du futur», concours international	Architectes et urbanistes de toutes nationalités; les équipes pourront comporter des professionnels de toutes les disciplines et des étudiants	(31 oct. 88) 31 mai 1989
Office des constructions fédérales, Berne	Plan directeur et extension de l'EPFZ-Hönggerberg, CI	Architectes suisses ou domiciliés ou établis en Suisse depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1987. De plus, étudiants en architecture répondant à ces critères, à l'exclusion des assistants de professeurs faisant partie du jury	(31 août 88) 16 déc. 88
Commune de Loèche/VS	Aménagement du centre de La Souste, CI	Architectes établis ou domiciliés en Valais ainsi que les architectes valaisans domiciliés ou établis en Suisse	14 oct. 88

## Carnet des concours

### UIA: logotype de la Journée mondiale de l'architecture



#### Le choix du jury

En 1985, sur proposition du président alors en exercice, M. G. Stoilov, le Conseil de l'UIA avait décidé de consacrer une journée à la commémoration de l'architecture dans le monde : le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. En juillet 1987, un concours était lancé pour la conception d'un logotype signalant cette célébration.

Une cinquantaine de propositions ont été soumises au jury qui s'est réuni le 13 juin dernier à Sydney, à l'issue d'une réunion du Bureau de l'UIA. Le jury était composé de MM. Rod Hackney, président de l'UIA, Nils Carlson, secrétaire général, Janos Bohonyey, premier vice-président, Wilhelm Kucker et Olufemi Majekodunmi, vice-présidents, et John

Davidson, membre du Conseil de l'UIA, représentant le vice-président de l'UIA pour la région IV.

Après avoir procédé à une première élimination, le jury a retenu 14 propositions sur lesquelles il s'est prononcé par un vote. Le projet ayant recueilli le plus grand nombre de voix est celui de l'architecte danois Hans Haugaard-Jensen. Sa proposition sera donc utilisée par l'ensemble des sections de l'UIA, sous forme de badges, autocollants ou affiches, édités chaque année à l'occasion de la Journée mondiale de l'architecture.

L'auteur du projet lauréat a reçu un prix de 1000 dollars qui lui a été remis, lors de la commémoration de la Journée 1988, à Copenhague.

### Concours international pour un musée et un parc à Fossoli (Italie)

#### Ouverture

La Municipalité de Carpi lance un concours international pour la conception d'un musée et d'un parc commémoratifs sur les lieux mêmes du camp de concentration de Fossoli, dédiés à la mémoire des victimes des camps nazis. Ce concours est ouvert aux architectes, aux ingénieurs et aux paysagistes, individuellement ou en équipes, auxquels peuvent se joindre les professionnels disposant d'un diplôme d'agronome ou de forestier, habilités à exercer dans les pays suivants : Italie, France, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Luxembourg, Belgique, Pays-Bas, Ir-

lande, Islande, Danemark, Suisse, Suède, Autriche, Norvège, Finlande, RFA, RDA, URSS, Hongrie, Pologne, Tchécoslovaquie, Bulgarie, Albanie, Roumanie, Grèce, Malte, Chypre, Turquie, Yougoslavie, Saint-Marin, Liechtenstein, Andorre, Monaco, Vatican et Israël.

#### Conditions de participation

Les concurrents désirant participer doivent impérativement adresser aux organisateurs un formulaire mentionnant : les nom, prénom, nationalité et domicile de chaque membre de l'équipe, leurs titres et diplômes professionnels, leur imma-

triculation à leur organisme professionnel. Ils joindront à ce formulaire un justificatif du paiement des droits d'inscription qui s'élèvent à 200 000 lires. Le paiement des droits est à effectuer sur le compte postal N° 13454418, à l'ordre de : Comune di Carpi, Servizio Tesoreria, I-41012 Carpi (MO). Les langues de travail du concours sont l'italien et l'anglais. D'autre part les organisateurs se proposent de faciliter la visite du site aux concurrents inscrits qui le désirent. Ceux-ci sont invités à en exprimer l'intention en même temps qu'ils effectuent leur demande d'inscription.

#### Calendrier

Date limite d'inscription (13 heures) : 30 septembre 1988.

Date limite d'envoi de questions aux organisateurs : 30 novembre 1988.

Date limite d'envoi des réponses aux concurrents : 31 décembre 1988.

Date limite d'envoi des projets : 28 février 1989.

Date limite de réception des projets (13 heures) : 31 mars 1989.

Réunion du jury : 30 juin 1989.

Publication des résultats : 31 juillet 1989.

### Mise en valeur du site de la bataille de Waterloo (Belgique)

#### Ouverture

Ce concours d'idées est organisé par la Fondation du Roi-Baudouin en collaboration avec l'Association « Bataille de Waterloo 1815 ».

Il porte sur l'aménagement du site de la bataille, classé monument national par l'Etat belge. Il a pour objectif la création d'un centre touristique international cohérent et de grande qualité, favorisant la promotion d'un tourisme porteur de développement économique et culturel. Cette forme de tourisme devra être compatible avec le respect de l'environnement naturel, la vocation agricole et le caractère commémoratif du lieu. L'aménagement devra favoriser une interprétation historique de la bataille au moyen d'un ensemble de dispositions intéressantes tout le territoire du champ de bataille.

Le concours est ouvert aux professionnels et aux étudiants ressortissants de la CEE dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement paysager et du graphisme. Les projets peuvent être présentés selon deux sections : projets d'aménagements ou projets de graphisme.

Langues du concours : anglais, français, néerlandais et allemand. Ce concours, conforme aux recommandations sur les concours internationaux d'ar-

chitecture et d'urbanisme approuvées par l'UNESCO, a reçu l'approbation de l'UIA.

#### Jurys

##### Projets d'aménagements :

MM. Christian de Portzamparc (France), Rem Koolhaas (Pays-Bas), James Stirling (Royaume-Uni), Bernard Tschumi (Suisse), O. M. Ungers (RFA), Charles Vandenhove (Belgique), Jacques Wirtz (Belgique), Gérard Benoît (France), représentant de l'UIA.

Projets de graphisme : MM. Luc Van Malderen (Belgique), Jean Widmer (France), F. K. Henri Henrion (Royaume-Uni).

Pour la première section, trois prix d'un montant respectif de 500 000 FB (env. 20 000 francs suisses), 250 000 FB (Fr.s. 10 000.-) et 100 000 FB (Fr.s. 4000.-) seront attribués, alors que dans la seconde, deux prix de 300 000 FB (Fr.s. 12 000.-) et 150 000 FB (Fr.s. 6 000.-) récompenseront les meilleurs envois.

Inscriptions (jusqu'au 15 octobre 1988) : Fondation du Roi-Baudouin, rue Bréderode 21, B-1000 Bruxelles (Belgique), moyennant un versement de 2000 FB (env. Fr.s. 80.-) sur le compte N° 088-0639340-08 de la fondation, Crédit Communal de Belgique, à Bruxelles.

Remise des projets : 15 février 1989.

## Actualité

### Plan partiel d'affectation du Pré-de-la-Tour à Pully

Vendredi 10 juin dernier, la Municipalité de Pully invitait la presse à une présentation générale du plan partiel d'affectation du Pré-de-la-Tour et à

une visite de l'ensemble du chantier.

Les habitants de l'agglomération lausannoise connaissent bien ce chantier, qui se trouve à